

Présents :

Monsieur René ARNAUD, Monsieur Claude MONTIBUS, Madame Martine CELAS, Monsieur Jean DU BOUCHERON, Monsieur Patrice POT, Madame Aurélie CLAVEAU, Monsieur Yves JASMAIN, Madame Monique LE GOFF, Monsieur Serge MEYER, Monsieur Guy MARISSAL, Madame Marie-Claire SELLAS, Monsieur Xavier ABBADIE, Madame Florence LE BEC, Monsieur José Pedro RIBEIRO MARQUES, Madame Catherine FEVRIER, Madame Christine ROULIERE, Madame Gisèle MOREAU, Madame Marie-Agnès TREILLARD, Monsieur Yohan NGUYEN, Madame Murielle DESCHAMPS, Monsieur Pierre LE COZ, Madame Amanda SABOURDY.

Représentés : Madame Christiane GADAUD à Monsieur René ARNAUD, Monsieur Jean-Marie FARGES à Madame Marie-Agnès TREILLARD, Madame Christelle THORE à Monsieur Claude MONTIBUS, Madame Annie LABRACHERIE à Madame Martine CELAS, Madame Marie-Noëlle DUMOND à Monsieur Serge MEYER, Monsieur Philippe ROUDIER à Monsieur Pierre LE COZ,

Secrétaire de séance : Monsieur Claude MONTIBUS

PERSONNEL

1- Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial – Service Gestion-Entretien du matériel Technique

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à créer un poste d'Adjoint Technique Territorial à temps complet à compter du 1^{er} août 2019.
- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.

2- Mise en place du nouveau cadre du régime indemnitaire R.I.F.S.E.E.P (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) - Instauration IFSE et CIA

Le Conseil Municipal :

- adopte la modification de la détermination des groupes de fonction pour la catégorie A, tel que précisé ci-dessous.

CATEGORIE	GROUPES DE FONCTIONS	FONCTIONS - EMPLOIS	CADRES d'EMPLOI CONCERNES
A	A1	Direction Générale des Services	Ingénieurs Territoriaux
	A2	Direction Ressources Humaines	Attachés Territoriaux
	A3	Direction Pôle	Attachés Territoriaux
	A4	Direction de service	Assistants Socio-éducatifs

- fixe le plafond de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) et du Complément Indemnitare tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA) pour le groupe de fonction crée, tel que précisé ci-dessous :

GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	IFSE PLAFOND ANNUEL REGLEMENTAIRE	IFSE MONTANT MAXIMA ANNUEL	CIA - PLAFOND ANNUEL REGLEMENTAIRE	CIA MONTANT MAXI ANNUEL
A4	Direction de service	10 560 €	4 000 €	1440 €	500 €

- le CIA pour ce groupe de fonction s'appliquera dans les mêmes conditions et sur les mêmes critères que ceux institués par la délibération n°2018/5 du 05 mars 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.

ASSAINISSEMENT

1- Transfert de la compétence Assainissement Collectif des Eaux Usées à la Communauté de Communes du Val de Vienne

Le Conseil Municipal :

- prend acte du transfert de la compétence « Assainissement Collectif des Eaux Usées » à la Communauté de Communes du Val de Vienne, au 1^{er} janvier 2020, dans les conditions précisées dans le document joint.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à la majorité des suffrages exprimés (par 22 voix pour ; 6 abstentions : Monsieur Jean du BOUCHERON, Madame Martine CELAS, Madame Christine ROULIERE, Madame Amanda SABOURDY, Madame Gisèle MOREAU, Madame Annie LABRACHERIE).